

Interpellation

Chère Municipalité,

Dans la ville de Nyon, les incivilités commises se multiplient, les cambriolages dans les appartements également ainsi que les agressions dans les commerces locaux, bijouterie, boulangerie et magasin de vêtements, faits diffusés dans la presse écrite.

J'ai questionné quelques commerçants proches de ceux qui ont été cambriolés ou dont les propriétaires ont été victimes d'agressions, tous se plaignent du manque de présence de la police dans le centre-ville de Nyon. Ils constatent que notre police locale se déploie plutôt pour contrôler la circulation, devant et derrière la gare et en périphérie.

Fort de ces constats, je me permets de vous interpellier pour vous demander si vous avez pris conscience que la lutte contre la vague de criminalité qui nous submerge ne devrait pas constituer la priorité de notre police.

Dans la majorité des cas il s'agit d'agresseurs provenant de l'ex-Yougoslavie, de France ou des pays de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS).

Pour préparer leurs méfaits, je suppose que les malfaiteurs doivent observer les lieux et les horaires de leurs victimes, donc stationner dans la rue.

En conséquence ne serait-il pas judicieux d'installer des caméras de surveillance aux endroits stratégiques et de demander aux policiers de la ville de Nyon de procéder régulièrement à des contrôles d'identité. Il m'apparaît que l'avantage d'une police de proximité est de connaître les habitués de notre ville ne l'obligeant pas à les importuner, mais à procéder au contrôle des inconnus qui déambulent ou stationnent dans la ville.

Si certains y voient la mise en place d'un état policier, ce sont les circonstances de la vie actuelle qui obligent à prendre des dispositions inhabituelles en temps de criminalité douce.

Il est préférable que notre police contrôle notre ville plutôt que les criminels en puissance venus de je ne sais d'où.

Schengen n'apporte pas que des avantages, puisque nos frontières dorénavant ouvertes à tous exigent des polices cantonales et communales une plus grande

Sécurité et qualité de vie

vigilance. En effet on peut considérer que le travail effectué auparavant par nos douaniers a été transféré de ce fait à nos polices.

L'avantage de Schengen, avancé par la propagande favorable à notre participation à ce système de contrôle douanier est la liste des criminels européens mise à disposition de nos polices.

Magnifique instrument de lutte contre la criminalité, pour autant que l'on procède à des contrôles d'identité.

Le citoyen n'a légalement pas le droit d'assurer sa propre défense, c'est la tâche et le devoir de notre police, alors, Chère Municipalité, donnez les consignes à vos policiers de nous protéger efficacement, mettez ce devoir en priorité dans leur cahier des charges.

En conclusion, je vous demande humblement de faire retrouver à cette ville sa sécurité, sa sérénité et la qualité de vie que nous devons à nos citoyens et de nous renseigner sur les dispositions que vous prendrez pour réaliser ces objectifs.

Sans sécurité, pas de qualité de vie.

André Francis Cattin

Conseiller communal

PS. : Cette interpellation n'est pas destinée à augmenter la peur des citoyens nyonnais, mais à chercher des solutions pour l'atténuer.

Nyon, le 6 janvier 2009